



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
16 FEVRIER 2026**

Procès-verbal publié sur le site Internet de la commune le 14 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation : 02/02/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 16 février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARTI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL,

Absents excusés : Marie-Claire PAQUET, Didier RICHERD

Procurations :

Christophe MONTANTEME donne pouvoir à Gilbert PRIGENT

Stéphane DUTHEIL donne pouvoir à Jean-Luc LAFOND

I- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

III- INFORMATIONS DU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L2122-22 du CGCT)

Période concernée : 14 janvier – 14 février 2026

- a) Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants

Décisions concernant les commandes de + de 4000€ HT ainsi que leurs avenants

Fournisseur	Libellé	Date de la commande	Montant HT	Montant TTC
COMPAGNIE HECHO EN CASA	SPECTACLE BLANCHE LE 250426	12/02/2026	6 539.00 €	6 898.64 €
SOBECA	AUDIT FEUX TRICOLORES ROUTE DE LYON/AV DE LA LIBERATION/AV 1ERE ARMEE	12/02/2026	6 270.41 €	7 524.49 €
TECHNIGAZON	ENTRETIEN SPECIFIQUE GAZON TERRAIN FOOTBALL HONNEUR	12/02/2026	5 500.00 €	6 600.00 €
PARCS ET SPORTS	ENTRETIEN DES ABORDS TERRAIN FOOTBALL HONNEUR	12/02/2026	4 400.00 €	5 280.00 €
ECO PATURAGE LAURENT VOLLE	MISE A DISPOSITION DE 30 OVINS DU 01032026 AU 31122026 - ECO PATURAGE	09/02/2026	17 870.83 €	21 445.00 €
ECO PATURAGE LAURENT VOLLE	MISE A DISPOSITION DE 3 OVINS DU 01012026 AU 31122026 - ECO PATURAGE	09/02/2026	6 754.83 €	8 105.80 €
SOCOTEC	LOT1 PREVENTION INCENDIE ALARME INCENDIE /DESEMFUMAGE	08/02/2026	990.00 €	1 188.00 €
APS	LOT2 MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE-EXTINCTEURS	08/02/2026	1 425.90 €	1 711.08 €
DEKRA	LOT3 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRE S DE JEUX	08/02/2026	1 530.00 €	1 836.00 €
BUREAU VERITAS	LOT4 OUTILS TECHNIQUES	08/02/2026	266.67 €	320.00 €
SOCOTEC	LOT5 INSTALLATION GAZ	08/02/2026	570.00 €	684.00 €
SOCOTEC	LOT6 INSTALLATION ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE DE SECURITE	08/02/2026	4 210.00 €	5 052.00 €
SOCOTEC	LOT7 PORTAIL ET OUVERTURE AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE	08/02/2026	480.00 €	576.00 €
BUREAU VERITAS	LO8 ASCENSEUR -EPMR	08/02/2026	810.00 €	972.00 €
BUREAU VERITAS	LOT9 DISPOSITIF ANTI CHUTE -POINT D'ANCRAGE -LIGNE DE VIE	08/02/2026	1 670.00 €	2 004.00 €
L ABRICANTIER INSERTION	TRAVAUX D ENTRETIEN AVRIL A SEPTEMBRE 2026	05/02/2026	4 254.36 €	4 254.36 €
SUEZ	REPLACEMENT POTEAUX INCENDIE NUMEROS 62, 78 ET 81 - AVENUE DE LOSSBURG - IMPASSE DE LA CITADELLE - CHEMIN DE MOLAIZE - INVESTISSEMENT	05/02/2026	7 237.58 €	8 685.10 €
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES TELECOM	EXTENSION FIBRE OPTIQUE SALLE MARVINGT INVESTISSEMENT	28/01/2026	4 835.25 €	5 802.30 €
FONDASOL	ETUDE GEOTECHNIQUE EXTENSION GENDARMERIE INVESTISSEMENT	23/01/2026	8 600.00 €	10 320.00 €

- b) Acceptation des indemnités de sinistres de la part des assurances RAS
- c) Conclusion et révision du louage de choses n'excédant pas 12 ans RAS
- d) Délivrance et reprise des concessions

État des attributions, renouvellements des concessions en janvier 2026					
	Nouvelle attribution	Renouvellement	Durée/ type d'emplacement (columbarium ou concession)	Tarifs	Total
	1		15 ans, case de columbarium	500.00 €	500.00 €
		3	30 ans, concession de 2m2	400.00 €	1 200.00 €
		1	15 ans + 15 ans offert par la municipalité concession de 2m2	200.00 €	200.00 €
Total					1 900.00 €

État des attributions, renouvellements des concessions en février 2026					
	Nouvelle attribution	Renouvellement	Durée/ type d'emplacement (columbarium ou concession)	Tarifs	Total
		1	30 ans concession de 2m2	400.00 €	400.00 €
		1	15 ans concession de 4m2	400.00 €	400.00 €
Total					800.00 €

- e) Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre

Adhésion 2026 en vertu de la délibération 46/2020 24°		
Fournisseur	Libellé	Montant TTC
COMITE FRANCAIS POUR YAD VASHEM	COTISATION 2026	75.00 €
ASSO NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE	ADHESION 2026	100.00 €

- f) Demande de subventions à tout organisme financeur

Décisions concernant les sollicitations de subvention (en vertu de la délibération 46/2020 26°)			
Financier	Libellé	Date	Montant HT
ETAT	Demande de subvention dans le cadre des financements de l'état du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) 2026 – Gilets pare-balles	27/01/2026	500.00 €
REGION	Demande de subvention dans le cadre des financements de la Région « sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés » – Gilets pare-balles 2026	27/01/2026	691.96 €

- g) Prémption par la commune

11 DIA, pas de prémption

- h) Tarifs services communaux et droits de voirie RAS

Autres informations :

- a) Fongibilité des crédits RAS
b) Commandes de travaux SYDER

OBJET - COMMANDES SYDER				
Maintenance éclairage public -Janvier 26				
DESIGNATION				
	15/an	CC/1 fois	Total opération	
n° 251120-351		1276.00 €	2 338.64 €	
Route de Lyon/place de la Panneterie	Remplacement ouvrage n°303			

c) Dérogations aux tarifs de mise à disposition des salles communales

Date	Salle	Association	Manifestation	Tarif réel	Tarif pratiqué	Motif	CM du
29/01/2026	Bernard Laval	Villa Pastorales	Réunion de syndic	100.00 €	- €	institutionnel	16/02/2026
31/01/2026	La Clairière	Interclasse en 6	Répétition des 10 ans	500.00 €	- €	manifestation d'intérêt communal	16/02/2026
06/02/2025	CastelCom Grande Salle	Ecole Pagnol	Rencontre inter écoles	500.00 €	- €	Remise exceptionnelle pour "soutien aux scolaires"	16/02/2026
12/02/2026	Colonnes	Interclasse en 6	Sonnets	800.00 €	- €	manifestation d'intérêt communal	16/02/2026

IV- CONSEIL COMMUNAL D'ENFANTS

Les représentants du Conseil Communal d'Enfants présentent le projet retenu en vue de son approbation et de l'obtention des moyens budgétaires nécessaires à sa réalisation.

Le projet consiste en la réalisation d'une boîte à livre à partir d'un objet de recyclage (frigo) : le souhait du CCE est de le customiser puis de le placer Place de l'Égalité. Le CCE travaille avec 2CEA sur ce projet. L'emplacement a été choisi car beaucoup d'ansois passent devant. Le CCE sollicité un budget de 600€ environ.

Il est précisé qu'il s'agit du dernier projet de ce CCE, et que le prochain CCE élu aura certainement d'autres projets dans les mois à venir.

Il est demandé si le CCE dispose déjà du frigo ? Oui, et il s'agit d'un double frigo

Il est demandé si les customisations seront faites par les enfants ? Les élus du CCE précisent qu'ils ont conçu les dessins, avec 2CEA ; le budget sert essentiellement à l'impression des décorations.

Il est demandé si le frigo sera fixé au sol ? Oui, en effet ; il sera installé plutôt vers le mur de la place.

La date d'installation est-elle connue ? Pas précisément à ce jour.

Le conseil municipal estime que cette demande de budget est très raisonnable. Les élus du CCE ajoutent que ce projet s'inscrit dans le cadre de la semaine de l'environnement.

Le président du CCE tient à excuser ses camarades absents en raison des vacances scolaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de financement de 600€ pour concrétiser ce projet.

V- DELIBERATIONS

A- FINANCES

a. 010/2026 Vote des taux d'imposition communaux 2026 (Daniel POMERET)

Il est rappelé que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou locaux vacants à compter du 1er janvier 2023. Les taux n'ont pas été augmentés depuis 1996, le conseil sera sollicité pour maintenir ces taux :

Taxe Foncière Bâti	28.96 %
Taxe Foncière Non Bâti	39,40 %
Taxe Habitation sur résidences secondaires	13,73 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

1°) APPROUVE le maintien des taux de fiscalité locale suivant :

Taxe foncière bâti :	28.96%
Taxe foncière non bâti :	39.40%
Taxe d'habitation sur résidences secondaires :	13.73%

2°) CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

b. 011/2026 Affectation de résultat provisoire (Daniel POMERET)

L'article L1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique, le conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte financier unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. IL est possible au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture de 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

Si le compte financier unique venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique, et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 044 617.56	2 815 423.30
Recettes	8 899 632.76	3 787 204.61
excédent de clôture année N	855 015.20	971 781.31
excédent ou déficit reporté N-1 pour rappel	2 105 730.48	1 669 000.59
Résultat cumulé de l'exercice	2 960 745.68	2 640 781.90
Restes à réaliser - dépenses		442 752.16
Restes à réaliser - recettes		235 142.94
Affectation du résultat (art.1068)		1 000 000.00
Excédent à reporter R002 et R001 (anticipé)	1 960 745.68	2 640 781.90

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soient inscrits dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte financier unique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) CONSTATE et APPROUVE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 et les restes à réaliser.

2°) CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

c. 012/2026 Mise à jour du Plan Pluri Annuel d'Investissements (Daniel POMERET)

Il est rappelé que le PPI est un outil de pilotage pluriannuel des investissements qui permet de lancer les études nécessaires pour préparer les gros chantiers.

Le PPI est également une feuille de route identifiant des priorités politiques pluriannuelles, contenant des projets qui seront ajustés annuellement dans le cadre des budgets annuels.

La méthode appliquée a été de recenser les projets d'équipements structurants, les projets contribuant au cadre de vie, tant en matière d'espaces naturels et environnementaux, qu'en matière de sécurisation de l'espace public, et les projets de services aux citoyens.

La volonté exprimée dans ce PPI est de continuer sur la même trajectoire que ces dernières années, en se limitant à un budget raisonné, et en priorisant les actions.

Comme toujours, il y a les actions « socles » qui doivent être réalisées et les « complémentaires » qui le seront en fonction des opportunités et des moyens

PPI 2025-2027 actualisé pour 2026-2028**I- Salle des fêtes**

La commune avait souhaité se doter d'une salle des fêtes adaptée pour des manifestations accueillant jusqu'à 300 personnes et l'usage de musique amplifiée, dans le respect des normes, ainsi qu'un parking suffisamment dimensionné.

Les derniers paiements et versement de subvention étant intervenus sur 2025, cette opération est maintenant terminée.

II- Restructuration – extension de l'école Cézanne, avec restauration scolaire, espace périscolaire, bureaux pour l'IEN et salle plurivalente

La commune a souhaité profiter de la restructuration partielle nécessaire de l'école maternelle Paul Cézanne pour l'agrandir et ainsi anticiper les besoins futurs pour son offre scolaire. Le projet comprend également des locaux pour l'IEN, un restaurant scolaire (qui peut être autonome), une salle plurivalente et des locaux pour le périscolaire. La construction vise à être économe en énergie, sur le foncier existant, sans consommation d'espace naturel.

A l'issue des phases d'étude, les travaux de désamiantage puis démolition ont commencé fin 2024, et la construction devrait être achevée au 1^{er} semestre 2027.

III- Extension de la Gendarmerie

Le ministre de l'Intérieur a donné son agrément au projet d'agrandissement et d'aménagement des locaux de service de la gendarmerie de Anse, ainsi qu'à la création de 6 logements. Cette opération est menée en site occupée, et a pour objectif d'offrir aux forces de gendarmerie des conditions de travail améliorées et un potentiel de développement.

Les études sont en cours, pour une réalisation de travaux envisagée en 2026-2027.

Coûts et financements des opérations identifiés inclus dans le P.P.I.

	2026	2027	2028
Coûts :			
Ecole Cézanne, avec restauration et bureaux	6 200 000	700 000	415 000
Extension gendarmerie	800 000	967 000	
TOTAL	7 000 000	1 667 000	415 000
Financements :			
Subventions	290 000	280 000	
FCTVA	280 000	330 000	415 000
Autofinancement	3 430 000	557 000	
Emprunt Cézanne	2 500 000		
Emprunt Gendarmerie	500 000	500 000	
TOTAL	7 000 000	1 667 000	415 000

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) APPROUVE la mise à jour du Plan Pluri Annuel d'Investissement 2026-2028

2°) CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**d. 013/2026 Bilan annuel et actualisation des autorisations de programme
(Daniel POMERET)**

Vu l'article L.1612-29 du CGCT, l'Autorisation de Programme (AP) est une enveloppe financière pluriannuelle globale, relative à une opération d'équipement.

Elle est votée par l'Assemblée délibérante et son montant constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

La situation actuelle de chaque autorisation de programme est présentée ci-dessous ; des ajustements d'autorisation et le redéploiement des crédits de paiement annuels nécessaires pour 2026 seront proposés le cas échéant.

AP/CP n°2019/01 Opération 631 Construction d'une salle des fêtes

Vu la délibération 166/2019 du 09/12/2019 relative à la création de l'AP/CP 2019/01 opération 631,

Vu la délibération 164/2019 du 09/12/2019 relative aux autorisations de programmes,

Vu la délibération n°28/2020 du 17/02/2020 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n°34/2021 du 22/03/2021 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n° 30/2022 du 28/03/2022 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n° 37/2023 du 27 mars 2023 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n°029/2024 du 08 avril 2024 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n°032/2025 du 14 avril 2025 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications

Monsieur le Maire explique que cette autorisation de programme doit être clôturée, tous les paiements ayant été réalisés.

Montant AP 2019/01 Opération 631	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
4 345 000€	0€	116 307€	199 731€	1 418 082€	2 172 299 €	388 199€	40 005.42€

AP/CP n°2023/01 Opération 639 Cézanne : école, bureaux, restauration

Vu la délibération n° 30/2022 du 28/03/2022 relative à la création de l'AP/CP 2022/01 opération 637,

Vu la délibération n° 37/2023 du 27 mars 2023 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n°80/2023 du 05 juin 2023 de régularisation de l'AP 2022/01,

Vu la délibération n° 37/2023 relative à la création de l'AP/CP 2023/01 opération 639,

Vu la délibération n°029/2024 du 08 avril 2024 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications,

Vu la délibération n°032/2025 du 14 avril 2025 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications

Il est proposé de modifier l'AP/CP 2023/01 Opération 639 « Cézanne : école, bureaux, restauration » :

- Augmentation de l'enveloppe totale de l'AP/CP, portée à 9.5 millions d'euros
- Prolongation de l'AP/CP jusqu'en 2028
- Nouvelle répartition des crédits prenant compte des dépenses réalisées en 2025,

Montant AP 2023/01 Opération 639	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
9 500 000€	16 904€	1 043 756€	421 132€	1 018 336€	6 200 000€	700 000€	99 872€

AP/CP n°2024/01 Opération 640 Extension Gendarmerie

Vu la délibération n°029/2024 du 08 avril 2024 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications, qui crée l'AP/CP 2024/01 Opération 640 Extension gendarmerie,

Vu la délibération n°032/2025 du 14 avril 2025 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications

Il est proposé la mise à jour suivant de cette autorisation de programme :

- Réajustement de la répartition des crédits

Montant AP 2024/01 Opération 640	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 800 000€	0€	36 610€	700 000€	1 063 390€

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) APPROUVE le bilan annuel et l'actualisation des AP/CP

2°) DIT que les crédits de paiements 2026 seront inscrits au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

e. **014/2026 Approbation du budget primitif 2026 et informations sur les ratios du BP 2026** (Daniel POMERET)

Aux termes de l'article L1612-35 du CGCT : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette présentation est transmise aux conseillers municipaux avec la note de synthèse du conseil municipal et sera diffusée sur le site Internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 8 876 363.87€

DEPENSES :

Les dépenses réelles sont évaluées à 6 916 020€

Les prévisions de dépenses réelles sont en légère hausse par rapport au BP 2025 (0.59%)

COMPTES	Crédits ouverts 2025 BP+DM	Réalisations 2025	BP 2026
DEPENSES	9 070 214.13 €	8 044 617.56 €	8 876 364.68 €
022	0.00 €		
011	2 367 100.00 €	2 028 983.65 €	2 266 830.00 €
012	3 662 700.00 €	3 495 090.35 €	3 770 390.00 €
014			
65	583 500.00 €	534 532.68 €	583 800.00 €
66	162 000.00 €	146 314.35 €	182 000.00 €
67	87 290.00 €	28.01 €	100 000.00 €
68	12 710.00 €		13 000.00 €
042/68/675/676 (OPORDRE)	500 000.00 €	1 839 668.52 €	850 000.00 €
023 (OP ordre)	1 694 914.13 €	0.00 €	1 110 344.68 €

Le chapitre 011 « charges à caractère général » comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant. Il représente 32.77% des dépenses réelles de fonctionnement, et est en baisse de 4.24% par rapport au budget prévisionnel 2025, pour la deuxième année consécutive.

Le chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » représente 54.52% des dépenses réelles de fonctionnement, en hausse de 2.94% par rapport au budget prévisionnel 2025. Cette augmentation est due au glissement vieillesse technicité, ainsi qu'une hausse des taux de cotisation (notamment CNRACL).

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concerne notamment les indemnités et cotisations d'élus, la contribution au SDMIS, la contribution au CCAS et les subventions accordées aux associations. L'enveloppe allouée pour les subventions est maintenue, l'augmentation de ce chapitre est principalement due à la hausse de la contribution au SDMIS

Le chapitre 66 « charges financières » concerne le remboursement des intérêts d'emprunts, en augmentation en 2026 en raison de l'emprunt de 2.5 millions d'euros qui sera réalisé en 2026.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » correspond à des écritures d'annulation ou réduction de recettes réalisées les années antérieures.

RECETTES :

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 6 800 619€

Les précisions de recettes réelles sont en baisse de 0.70% par rapport au budget prévisionnel 2025.

RECETTES	9 070 214.13 €	8 899 632.76 €	8 876 364.68 €
002	2 105 730.48 €	0.00 €	1 960 745.68 €
70	250 000.00 €	337 693.81 €	236 500.00 €
73	1 547 952.00 €	1 547 952.81 €	1 547 952.00 €
731	3 725 000.00 €	4 049 054.40 €	3 725 000.00 €
74	812 531.65 €	951 214.71 €	811 167.00 €
75	433 000.00 €	491 163.38 €	450 000.00 €
013	30 000.00 €	104 155.09 €	30 000.00 €
76			
77	0.00 €	1 253 564.23 €	
78	0.00 €	469.99 €	
042/777 (op ordre)	166 000.00 €	164 364.34 €	115 000.00 €
résultat		855 015.20 €	
résultat +report		2 960 745.68	

Le chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses » correspond aux concessions du cimetière, aux redevances d'occupation du domaine public, redevances périscolaires, saison culturelle, refacturation de mise à disposition de personnels auprès des communes et de la CCBPD...

Le chapitre 73 correspond au versement de l'attribution de compensation de la CCBPD.

Le chapitre 731 « impôts et taxes » est stable dans l'attente du vote de la loi de finances incluant une éventuelle évolution des valeurs des bases locatives.

Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations » correspond aux dotations versées par l'Etat, au FCTVA en fonctionnement, et aux compensations décidées par l'Etat et versées par lui au titre des impôts locaux.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » concerne les revenus des immeubles (salles communales, appartements, gendarmerie...)

Le chapitre 013 « atténuations de charges » correspond aux remboursements d'assurance ou de CPAM pour les arrêts de travail du personnel communal.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 9 542 269.52€.

COMPTES	Crédits ouverts 2025 (BP+DM+RAR)	Réalisé 2025	RAR	Crédits ouverts 2026	TOTAL 2026
DEPENSES	9 777 891.72 €	2 815 423.30 €	442 752.16 €	9 099 517.36 €	9 542 269.52 €
001	0.00 €	0.00 €			0.00 €
10	15 000.00 €	0.00 €			0.00 €
13	10 000.00 €	0.00 €		10 000.00 €	10 000.00 €
20	60 570.00 €	42 118.55 €	16 400.00 €	25 000.00 €	41 400.00 €
204	49 000.00 €	48 960.37 €			0.00 €
21	1 812 113.12 €	967 021.65 €	426 352.16 €	1 229 517.36 €	1 655 869.52 €
16	550 000.00 €	498 006.32 €		550 000.00 €	550 000.00 €
27	20 000.00 €				0.00 €
040/139/28/23/21	166 000.00 €	164 364.34 €		115 000.00 €	115 000.00 €
041	150 000.00 €	0.00 €		270 000.00 €	270 000.00 €
AP	6 945 208.60 €	1 094 952.07 €		6 900 000.00 €	6 900 000.00 €
RECETTES	9 777 891.72 €	3 787 204.61 €	235 142.94 €	9 307 126.58 €	9 542 269.52 €
001	1 669 000.59 €			2 640 781.90 €	2 640 781.90 €
1068	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €		1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
021	1 694 914.13 €			1 110 344.68 €	1 110 344.68 €
10	675 000.00 €	667 621.56 €		313 000.00 €	313 000.00 €
13	328 977.00 €	276 727.60 €	235 142.94 €	123 000.00 €	358 142.94 €
16	2 500 000.00 €	800.00 €		3 000 000.00 €	3 000 000.00 €
165					0.00 €
21	0.00 €				0.00 €
23					0.00 €
27		2 491.00 €			0.00 €
024	1 260 000.00 €				0.00 €
040/139/28/21/23	500 000.00 €	1 839 564.45 €		850 000.00 €	850 000.00 €
458201					0.00 €
041	150 000.00 €	0.00 €		270 000.00 €	270 000.00 €

En dépenses, le chapitre 16 correspond au remboursement en capital des emprunts.

Les chapitres 20 et 21 correspondent aux dépenses d'investissements non affectées à des autorisations des programmes pluriannuels. En 2026, plus de 1.6 millions d'euros de dépenses sont programmées pour la réhabilitation du patrimoine communal, dont 90 000€ pour l'accessibilité de la voie publique (feux tricolores, sécurisation trottoirs, modes doux...), 260 000€ de travaux dont les écoles (dont la sécurisation de la verrière et du préau de l'école Pagnol, et la création d'espaces rafraichis pour les périodes de fortes chaleurs), 15 000€ d'aménagements ludiques et sportifs, le renouvellement de véhicules des services techniques, la réfection de la toiture de la médiathèque, des travaux d'amélioration énergétique....

Près de 7 millions d'euros de crédits de paiements sont inscrits en 2026, principalement pour la restructuration de l'école Paul Cézanne.

Les recettes d'investissement se composent des reports et affectation de résultats de l'année 2025 (3 640 000€ environ en tout), du FCTVA (283 000€), d'un emprunt d'équilibre prévisionnel (2 500 000€ déjà contracté et 500 000€ pour la gendarmerie), ainsi que de subventions d'équipements attribuées, de l'ordre de 235 000€ à percevoir en 2026.

Une information est donnée sur les ratios budgétaires du budget 2026

dépenses réelles de fonctionnement/population	825.82	€/hab
recettes réelles de fonctionnement/population	813.57	€/hab
recettes fiscales/population	630.81	€/hab
dotations globales de fonctionnement/population	82.55	€/hab
dépenses d'équipement/population	1 028.50	€/hab
encours de la dette au 01/01/2026/population	737.17	€/hab

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) APPROUVE le budget primitif 2026 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, d'un montant de 8 876 364.68€ en fonctionnement et de 9 542 269.52€ en investissement

2°) PREND ACTE de la présentation des ratios budgétaires de la commune au BP 2026

3°) CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

B- RESSOURCES HUMAINES

a. 015/2026 Création emplois saisonniers La Plage du Colombier – été 2026 (Pascale ANTHOINE)

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant un même période de 12 mois consécutif.

Compte tenu de la période estivale pour la Plage du Colombier, afin d'assurer l'entretien de la plage, il est proposé de créer, sur une période de quatre mois, 40 emplois non permanents pour accroissements saisonniers d'activités d'agents polyvalents à temps

complet, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques et dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

L'ouverture de la Plage du Colombier est fixée du samedi 30 mai 2026 jusqu'au dimanche 30 août 2026 inclus, comme suit :

- Tous les samedis et dimanches à partir du samedi 30 mai 2026 jusqu'au dimanche 28 juin 2026
- Tous les jours de la semaine à partir du lundi 29 juin 2026 jusqu'au dimanche 30 août 2026

Les horaires sont les suivants :

- En semaine, du lundi au jeudi : de 11h à 20h
- Les week-ends, du vendredi au dimanche : de 10h à 20h

Monsieur le Maire sera chargé de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer les contrats de travail correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) DECIDE la création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité dans les conditions décrites ci-dessus

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

VI- DIVERS

- Dates à retenir

- 18 février : conseil communautaire
- 19 février 19h cérémonie du drapeau Ansolia
- 21 février 16h réception des conscrits en Mairie
- 23 février : accueil des conscrits en Mairie
- Du 04 au 07 mars : manifestations liées à « La moitié de l'humanité vous interpelle »
- 05 mars : CCID 08h
- 05 mars : Rencontre Entreprises Jeunes (Ansolia)
- 07-08 mars salon des gourmets
- 15 mars : 1^{er} tour des élections municipales
- 21 mars : (si pas plus de 2 listes) : installation du conseil municipal 09h

En clôture de ce dernier conseil municipal du mandat, le Maire souhaite exprimer ses remerciements à tous les élus municipaux qui ont fait de ce mandat un mandat riche en

Commune de Anse – séance du 16 février 2026

réalisations pour le bien de la Commune. Bien sûr les réalisations en matière d'équipement sont les plus visibles.

Depuis 2020, ont été créés en infrastructures :

En partenariat avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, la crèche des petits plongeurs, de 40 places, qui vient compléter la crèche des papillons et ses 54 places. La commune a acheté et viabilisé le terrain, et a ainsi doté la commune d'une offre petite enfance de grande qualité. L'équipe municipale a également construit la salle des colonnes, d'une capacité pouvant atteindre les 350 places, aussi bien pour des fêtes de famille que pour des événements associatifs.

Ce mandat a connu la fin des travaux du château des tours, la fin des travaux du parc de Messimieux, la nouvelle salle des mariages et du conseil, les locaux de la police municipale dimensionnés pour 8 policiers et la vidéo protection qui est déployée depuis 2022, la modernisation de la médiathèque en 2024, les 2 courts de tennis rénovés, le deuxième skate parc, bon nombre de travaux de sécurité et d'accessibilité, le parking Jean Laval, l'aménagement de l'avenue de l'Europe, le passage en Led de l'intégralité de l'éclairage public, mais aussi des salles des sports, des travaux énergétiques avec les toits de la salle des remparts, de l'école Pagnol, de la chaufferie de la mairie, des verrières de Cassin, la rénovation complète de quatre appartements, des travaux structurants d'eau et d'assainissement, l'implantation de composteurs partagés, sans oublier les écoles avec les préaux de Cassin et Pagnol, l'équipement numérique des 3 écoles élémentaires, l'installation des PPMS, et bien sur l'acquisition des modulaires de qualité le temps de la reconstruction de l'école Paul Cézanne

Il ne sera pas listé pas les matériels et véhicules renouvelés dans les différents services, cela irait d'une balayeuse à des praticables de gym, d'un serveur informatique à des tondeuses...

Tout cela a été possible grâce aux décisions fortes du conseil municipal, comme celle récente de céder un des terrains du Bordelan.

A court terme, la commune est engagée avec l'obligation d'une part de réaliser l'école Paul Cézanne, le restaurant scolaire, la salle plurivalente, les locaux périscolaires et les bureaux de l'IEN, et d'autre part de concrétiser l'agrandissement programmé de la gendarmerie, mais l'avenir reste néanmoins ouvert aux futures décisions des futurs élus.

Dans le même temps, des actions moins visibles mais toutes aussi importantes ont été gérées et développées : la semaine des ados, la plage, le forum emploi jeunesse, la vie du Conseil Communal d'Enfants, les 45 ans du jumelage avec Lossburg, et les 20 ans de ville marraine du 68^{ème} R.A.A., séqu'anse culturelle ou encore Mains dorées...

Monsieur le Maire remercie sincèrement tous les élus qui lui ont fait confiance pour que tout cela se réalise sans augmentation de la fiscalité communale.

Commune de Anse – séance du 16 février 2026

Daniel POMERET, Maire, s'adresse ensuite aux élus qui ont décidé de ne pas se représenter aux prochaines élections.

« Didier RICHERD

Tu as été un vrai compagnon de route dont l'avis a toujours compté pour moi pendant deux mandats. Si les contraintes professionnelles t'ont éloigné du conseil ces dernières années, nous n'oublions pas que tu portes toujours activement l'action du don du sang sur la Commune. Je suis fier et heureux de l'amitié que tu me portes.

Bruno PONNET

Fidèle parmi les fidèles, toujours présent quand il le faut, tu as apporté dans nos réflexions d'équipe ta sagesse et ta connaissance de la commune et des associations.

J'espère que ce mandat restera une belle expérience pour toi, et je sais que nous aurons régulièrement l'occasion d'en reparler même en dehors de tes fonctions d' élu

Gilbert PRIGENT

Tu as été la gentillesse et la discrétion faite homme, tout cela avec une présence qui ne s'est jamais démentie et une efficacité dans tout ce que tu as entrepris. Ta plus belle réussite est sans nul doute la mise en place du vélo cross du Bordelan, devenu un incontournable depuis plusieurs années. Des élus modestes et actifs à la fois font honneur à cette fonction, je ne peux que te souhaiter encore de nombreuses satisfactions à venir dans tes choix futurs

Ludivine CHIERICI

Tu t'es lancée en 2020 dans l'aventure municipale avec beaucoup d'enthousiasme, comme tu le fais dans tous tes engagements. Tu n'as rien lâché, ni la musique et la jeunesse ansoise, ni les conscrits, ni ta vie professionnelle, ni ta vie amoureuse puisque ce mandat m'a permis d'avoir la grande chance de vous marier avec Alex... Tu fais tout cela avec un sourire et une gentillesse incroyable, le CCE, tes contributions aux nouveaux habitants et à plein d'autres choses, resteront des exemples de ce que tu pourrais apporter à Anse. Mais tes projets sont trop nombreux pour les années à venir et tu ne voulais pas ne pas pouvoir assumer un nouvel engagement de six ans. Tu sais que c'est quelque chose de sérieux. Je te souhaite de belles satisfactions à venir, et je suis convaincu que ce n'est qu'un au revoir pour cette aventure d' élue municipale...

Christophe DEBIZE

Ton implication a été totale et ton sens des responsabilités exemplaire. Tu as dû faire avec ta vie professionnelle et ta vie personnelle bien sûr, mais tu as prouvé ton attachement à notre commune que tu aimes tant. Nous pouvons tous reconnaître la réussite de la fête de musique comme ce qui devra rester comme ta principale satisfaction de délégué à la culture. J'espère que cette expérience de l'exercice de la

chose publique t'aura apporté en tant qu'homme et de citoyen. Je te remercie de la confiance que tu as accordée à tes colistiers durant tout ce mandat.

Alexis VERMOREL

Tu es un vrai enfant de Anse, tu avais accepté de participer à cette aventure municipale en 2020 en me prévenant que tes études ou ta vie professionnelle ou la vie tout court pouvait peut-être rendre ton investissement parfois difficile... Nous savons bien que nous ne pouvons pas tous, vous les enfants de Anse, vous garder égoïstement pour Anse, mais on en a profité toutes ces années alors merci pour tout ce que tu as apporté, et on ne peut que te souhaiter une belle continuation et beaucoup de réussite dans tous tes projets de vie,

Stéphane DUTHEIL

Tu sièges au conseil municipal depuis 2020 et je voudrais souligner le travail fourni, notamment au sein du SIGAL, mais aussi du SIEVA et du CCE, où tu t'es beaucoup investi. Toujours fidèle et intéressé par l'action publique, tu t'es consciencieusement acquitté de toutes tes missions avec une belle pertinence. Pour tous ceux qui ont travaillé avec toi ou qui t'ont simplement côtoyé depuis ces six années, tu restes un exemple de sympathie, de sérieux et de convivialité. Pour toi aussi, je me dis que ce n'est qu'un au revoir car la commune aura encore besoin de toi dans quelques années.

Ouda MECHAIN

Tu voulais voir et tu as vu la vie d'élue locale, avec ses satisfactions, parfois ses frustrations et cette logique de travail d'équipe si enrichissante. Une vie municipale permet aussi de faire de belles rencontres. Merci de ta présence pendant ces 6 années, tes remarques étaient écoutées, ton investissement dans le domaine de la culture apprécié, tu as donné beaucoup et tu vas nous manquer.

Céline BABUS

Tu as été d'une belle fidélité pour cette commune que tu connaissais peu en 2014. Au-delà d'une trajectoire personnelle impressionnante, la néo ansoise coiffeuse, quitte deux mandats plus tard son mandat municipal comme une néo infirmière plus ansoise que beaucoup, impliquée dans la vie de la commune et ancrée dans la culture ansoise et les conscrits. J'ai beaucoup apprécié à titre personnel ton investissement auprès de l'AGIVR, et ta capacité à toujours être intéressée de tout. Tu mérites le meilleur dans tous tes nouveaux projets de vie. Merci de ce que tu as apporté à Anse.

Sandrine TROUSSIEUX

Tu as été, dans la limite des contraintes professionnelles et de la vie personnelle, une élue non seulement agréable et serviable, mais aussi et surtout une élue responsable dès lors que tu prenais une mission en charge. Tu t'es investie totalement en faveur de notre marché forain hebdomadaire toutes ces années, et plus récemment dans la mise

en place et la gestion des composteurs partagés, sans oublier les représentations extérieures comme au comité de jumelage. J'espère vraiment que tu retiendras de ces 12 années de vie municipale le meilleur.

Pascale ANTHOINE

Que dire de ton investissement sans faille durant 18 années au service de la commune : plage, cimetière, parc et jardins, souvent en binôme avec Luc, vous avez fait une belle équipe. Tu as prouvé qu'avec ton naturel de timidité, tu étais tenace et volontaire ; qu'avec ton naturel de fragilité tu savais animer et motiver une belle équipe autour de toi. Le groupe plage peut en témoigner. Finalement tu es un sacré tempérament...et d'une rare efficacité. Anse en a profité vraiment. J'espère que tu accepteras de poursuivre encore un peu du chemin du groupe plage dans les années à venir....

Marie-Claire PAQUET

Tes contraintes professionnelles du dernier mandat qui t'ont frustré autant que nous, ne doivent pas faire oublier le temps passé depuis 18 ans à la cause publique et à notre commune. Ton départ, qui te permettra de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, est néanmoins déjà empli de nostalgie, car il n'enlève rien à ce que tu as fait durant tous tes mandats et la Commune ne peut qu'être respectueuse d'une élue qui a consacré autant de temps personnel à l'action publique.

Parler de tes investissements : En vrac, Tourisme, Communication, Culture, anse images, patrimoine avec sans doute ta plus belle réalisation, les deux périodes de rénovations du château des tours, et les relations créées avec ACP, la création de l'infothèque, de même que la médiathèque à son début en 2014, ou encore comme séqu'anse culturelle peu de temps après.

Tout cela avec une fidélité sans équivoque, je veux te remercier fortement car tu représentes l'engagement et la conviction dans cet engagement municipal, et aussi de ton action et de ton amitié, au-delà des combats purement municipaux.

Ton action mérite un grand respect. A aucun moment je n'ai regretté de t'avoir fait confiance, bien au contraire. Merci et je suis certain que nous nous retrouverons, car ton investissement pour la chose publique se retrouvera quelque part, dans le monde associatif ou tout simplement public...

Claire ROSIER

Depuis 2001, tu as été une adjointe efficace, une élue de confiance. Tu fais partie de ces élus indispensables dans une équipe, qui sont présents, qui critiquent quand ils estiment que c'est nécessaire, qui soutiennent quand ils estiment que c'est le moment.

Tu laisseras une trace forte et je suis fier d'avoir travaillé avec toi. tu as assumé plusieurs responsabilités au fil des mandats : dans le domaine du social, tu es à l'origine de la crèche de la rue pasteur, de l'installation des ADMR, de l'organisation de la gestion des

Commune de Anse – séance du 16 février 2026

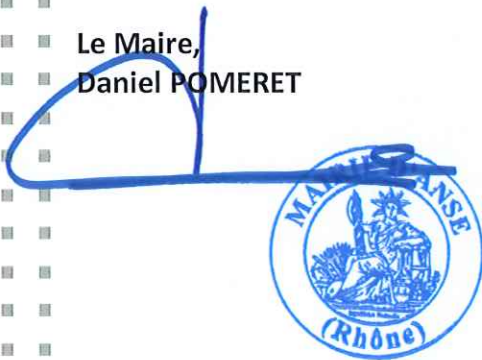
logements sociaux toujours en place... et du CCAS. Tu as imaginé et porté l'extension à 54 places de la première crèche... Dans le domaine associatif, tu as été l'interlocutrice privilégiée des associations pendant de nombreuses années, avant de terminer ton action dans le domaine scolaire, et être entre autres une des responsables du projet Cézanne en cours, projet que tu m'as promis de suivre jusqu'à sa complète réalisation.

Je ne peux résumer 25 années de mandats en quelques mots, mais je peux dire que rien, ni les difficultés de la fonction, ni ta vie professionnelle, ni les accidents de la vie tout court, n'ont jamais changé la personne de conviction que tu es et que tu resteras j'en suis certain... Anse gardera de toi beaucoup de choses que tu as réalisées souvent en toute discrétion.

Je voulais te dire Claire, un grand merci. Et j'espère bien que nous continuerons à échanger régulièrement à l'occasion de rencontres ailleurs qu'autour de cette table. »

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 20h15

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire de séance
Jean-Luc LAFOND

Transmission des délibérations au contrôle de légalité le : 20/02/2026
Publication des délibérations le : 20/02/2026